



Ville-vauclin.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 16.10.24 une enquête publique est ouverte du **12 novembre 2024 au 17 décembre 2024 inclus**, soit 30 jours consécutifs, à la mairie du VAUCLIN, portant sur la demande de permis de construire présentée par Monsieur Giovanni GAUDOUX gérant de la SASU MADILON HÔTEL, relative à la construction d'un complexe hôtelier regroupant des activités commerciales.

Cette demande, constituée conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123.1 et suivants du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie du Vauclin, du 12 novembre 2024 au 17 décembre 2024 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie du VAUCLIN, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle (« Construction d'un complexe hôtelier à MACABOU - M. Giovanni GAUDOUX- LE VAUCLIN»), à l'adresse e-mail suivante : cabinet@mairie-vauclin.fr

Monsieur Guy LAFONTAINE, Directeur de l'ADDUAM (retraité), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de MARTINIQUE, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du VAUCLIN aux jours et heures suivants :

- **Mardi 12 novembre 2024 de 8h00 à 12h00 - Ouverture**
- **Jeudi 21 novembre 2024 de 8h00 à 12h00 - permanence**
- **Jeudi 05 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 - permanence**
- **Mardi 17 décembre 2024 de 8h00 à 12h00 - Clôture**

En cas d'empêchement de Monsieur LAFONTAINE, Madame Danielle COROSINE, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie du VAUCLIN - Direction du Développement Urbain Durable - Bureau du responsable du service urbanisme - pendant les heures d'ouverture au public (de 8h00 à 12h00).

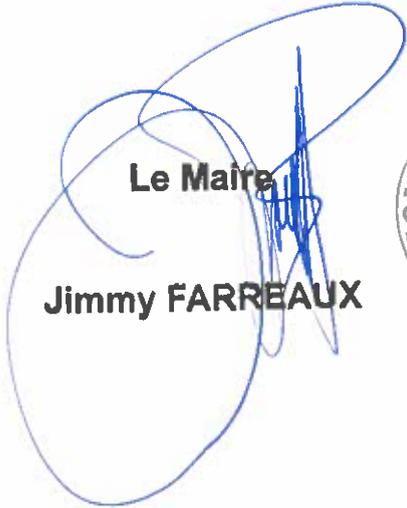
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie du Vauclin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 1 de l'arrêté municipal susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du Vauclin - Bureau du responsable du service urbanisme - 05.96.74.15.22 pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation de construire du complexe hôtelier, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du maire de la commune du VAUCLIN.

Des informations pourront également être demandées auprès de Monsieur Giovanni GAUDOUX – 9 rue Loulou Boislaville 97 200 FORT DE FRANCE.

Le résumé non technique de l'étude d'impact ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la ville du VAUCLIN.


Le Maire
Jimmy FARREAU

